

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat : (réservé à la Direction de l'Eau de Flers Agglo)

0	0	0	0	0															
										-	E	A	-	0	0	0	0	0	

Contrat de prélèvement en vue du règlement des factures d'Eau et d'Assainissement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Flers Agglo à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Flers Agglo.

IDENTIFIANT CREANCIER
SEPA

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

FR 28 ZZZ 487222**DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER**

NOM et Prénom :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Flers Agglo

41, rue de la boule – CS 149

61 103 FLERS Cedex

FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER - JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Adresse du site à l'origine des factures de consommation (si différente de celle du titulaire du compte) :

.....

Signé à : le/...../.....

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU TITULAIRE DU COMPTE) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par La Direction de l'Eau et de l'Assainissement (D.E.A.) de Flers Agglo. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec La DEA de Flers Agglo.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.